



Sécheresse: Restriction de l'usage de l'eau à Herbignac

Publié le 04 août 2025

[Sécheresse : Restrictions d'usage de l'eau à Herbignac]

En raison de la baisse des niveaux d'eau et du franchissement du seuil d'alerte, la commune d'Herbignac est concernée par des restrictions temporaires d'usage de l'eau, conformément à l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2025, téléchargeable ici :

<https://urls.fr/NgwN1i> (https://urls.fr/NgwN1i?fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMATAAR5kvobjA6xeJkNTF4U6065tgzCA2osssdXMK1C-PkDmtT4rrg-bROqmopmlBw_aem_86LfbQaNIHRr1y-OfPfgjg)

Ce qui est interdit ou limité :

Arrosage des pelouses : interdit

Arrosage des massifs fleuris et plantes d'agrément : autorisé uniquement entre 20h et 8h,

Arrosage des jardins potagers : autorisé avec usage raisonné de l'eau

Remplissage des piscines privées : interdit sauf premier remplissage si le chantier a débuté avant les restrictions,

Lavage des véhicules à domicile : strictement interdit,

Nettoyage des façades, toitures, trottoirs : interdit sauf si réalisé par une entreprise.

Ces mesures sont en vigueur jusqu'au 31 octobre 2025, sauf évolution de la situation hydrologique.

Merci à toutes et tous pour votre vigilance et votre engagement pour préserver notre ressource en eau.

Plus d'infos : www.loire-atlantique.gouv.fr (http://www.loire-atlantique.gouv.fr/?fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMATAAR6qN5viruMLoC2w3C1ap_mG_2pcUQpDxKT5eOeCkgv4tUftALzYO27fdqYJAO_aem_gaAxX-LW_6q2duTyicKi0A)

http://www.loire-atlantique.gouv.fr/?fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMATAAR6qN5viruMLoC2w3C1ap_mG_2pcUQpDxKT5eOeCkgv4tUftALzYO27fdqYJAO_aem_gaAxX-LW_6q2duTyicKi0A)

MAIRIE DE FÉREL

1 place de la Mairie
56130 Férel

info@ferel.fr
02 99 90 01 06

Horaires :

Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00

Mardi et Mercredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Vendredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Samedi (hors juillet/août) :

09h00 - 12h00